BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

COMPTE RENDU DE REUNION
BUREAU DE LA CLE
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
À PIERREFEU-DU-VAR À 10H00

Date de la convocation : le 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, à Pierrefeu-du-Var, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Monsieur Patrick MARTINELLI – Président de la Commission Locale de l'Eau et Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
Monsieur Philippe LAURERI – Commune de Solliès-Pont et Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Monsieur Christian DAVID – Commune de Carnoules et Communauté de Communes Cœur du Var
Monsieur Jean-Louis BOYER – Commune de Carnoules
Monsieur Jean-François LEDOUX – Commune de Méounes-lès-Montrieux

B/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Monsieur Gilles CAUVIN – Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur Johan GILBERT – Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur Franck CHAUVET – Fédération Hydraulique du Var
Monsieur Louis FONTICELLI – Fédération du Var pour la Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Monsieur Julien ASSANTE - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Madame Marine DENIAU - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Madame Isabelle MONFORT – Commune de Hyères et Métropole Toulon Provence Méditerranée

Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Commune de Méounes-lès-Montrieux et Communauté de Communes Provence Verte
Madame Paule MISTRE – Chambre d'Agriculture du Var
Madame Fatiha ELMESAOUDI – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

***

Monsieur Patrick Martinelli introduit la séance en présentant l'ordre du jour. Dans le cadre de ce Bureau, deux dossiers sont soumis à avis de la CLE du Gapeau. Le premier concerne la demande d'Autorisation Unique de Prélèvement pour l'Orgnaisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du bassin versant du Gapeau, et le second, le dossier d'autorisation environnementale pour le projet de réduction du risque inondation du quartier de l'oratoire et de la zone d'expansion de crue du plan du pont à Hyères. Monsieur Patrick Martinelli et Madame Châu Chrétien rappellent les délais associés à la transmission de cet avis ainsi qu'au procédure de consultation. La CLE sera consultée sous format dématérialisée pour produire un avis avant le 08 janvier 2024. Une prochaine CLE pourrait être organisée d'ici fin janvier 2024 pour aborder d'autres sujets prioritaires.

Monsieur Julien Assante annonce une consultation très prochaine de la Commission Locale de l'Eau du Gapeau pour le dossier du captage AEP de Font Pétugue. Le dossier possède cette nomination de la part de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte mais Monsieur Jean-François LEDOUX demande la nomination de « source de La Lône », qui serait bien plus appropriée. Madame Châu CHRETIEN affirme qu'une CLE sera réunie, dès réception du dossier, certainement à l'occasion de celle prévue fin janvier.

1. <u>Préambule sur la situation de sécheresse actuelle :</u>

Monsieur Aurélien Boéri rappelle que le seuil de crise sécheresse a été levé depuis le 15 novembre 2023. Cependant, le seuil d'alerte sécheresse est encore en vigueur au moment où se tient la séance. Monsieur Julien Assante complète, en informant d'un retour à la normale prévu pour le 15 décembre. Les hydrogrammes des différentes stations hydrométriques du Gapeau et du Réal-Martin montrent un état de sécheresse encore bien présent. Bien que les débits soient remontés au dessus des débits minimums biologiques, les données témoignent d'une situation très sèche pour la saison. Le croisement avec les chroniques de données anciennes 1965-2022 fait état d'une hydrologie déficitaire d'environ 85% sur le Gapeau et de 90% sur le Réal-Martin.

2. <u>Présentation du dossier d'AUP de l'OUGC Gapeau :</u>

Monsieur Gilles Cauvin rappelle les divers objectifs/missions de l'OUGC puis présente le contenu et les diverses procédures du dossier d'AUP de l'OUGC. Après cela, un récapitualtif global, des irrigants/préleveurs membres de l'OUGC et des volumes sollicités, est exposé. Monsieur Johan Gilbert expose les travaux menés qui visent à définir les besoins théoriques et réels agricoles. Il s'agit d'une analyse comparative effectuée à partir de différentes bases de données. In fine, les résultats varient entre environ 10 Mm3 et 19.8 Mm3/an.

M. Philippe Laureri demande des explications sur la prise en compte du figuier dans cette estimation des volumes. M. Johan Gilbert explique que le référentiel des besoins en eau comprend un important panel de cultures et pour les besoins de la présentation, l'ensemble de ces cultures

n'est pas été affiché. En revanche, le figuier a bien été intégré dans ce travail d'analyse en tant que culture fruitière spécifique.

M. Aurélien Boéri émet une remarque sur le volume affiché pour les données du MOS et du RA. Ce volume agricole n'est en réalité pas le besoin en ressource locale mais le besoin global agricole. Il serait intéressant de soustraire à ce volume, celui importé via la ressource extérieure de la SCP afin d'obtenir le besoin théorique en ressource locale. Messieurs Gilles Cauvin et Johan Gilbert exposent la réalisation d'une étude ciblée sur les irrigants/préleveurs de l'OUGC pour 2024. Cette analyse aura pour objectif d'affiner la donnée et de quantifier précisément les besoins réels.

M. Franck Chauvet affirme que ces résultats font apparaitre deux types de données agricoles : les données professionnelles (usages économiques) et les données non-professionnelles (potagers, jardins partagers, etc…). La majorité des canaux, voire la totalité, possède ces deux types d'usages considérés comme agricoles.

M. Julien Assante demande des précisions sur les données des besoins nets de l'usage agricole dans le cadre de cette nouvelle étude. Les chiffres affichés sont très hétérogènes et ne peuvent pas justifier un volume attribué en 2024.

M. Louis Fonticelli affirme que ces chiffres donnent un ordre d'idée global à prendre en considération. En revanche, une vision des prélèvements à l'avenir serait intéressante. Il faut aussi anticiper ce qu'il adviendra demain pour mieux gérer et se préparer. M. Louis Fonticelli poursuit en demandant des compléments au dossier. Il souhaiterait que l'incidence environnementale de ces prélèvements agricoles sur le milieu soit étudiée, et notamment en période d'étiage (période de tension des milieux couplée à la période de prélèvement).

M. Jean-François Ledoux évoque un sujet ressource en prendre en compte dans sa globalité. Malgré le déficit de pluviométrie de ces dernières années, qui s'est déjà produit dans le passé, on observe un abaissement considérable de la ressource. Un approfondissement de la connaissance sur les échanges d'eau est nécessaire, tout comme le contrôle de prélèvements conséquents sur certains secteurs stratégiques pour la recharge des cours d'eau. M. Julien Assante affirme que l'objectif actuel est de travailler sur l'agricole, mais qu'il est aussi nécessaire à travailler sur ces sujets-là en parallèle.

M. Franck Chauvet affirme que les canaux sont totalement positifs pour la recharge des nappes souterraines. Par exemple, le projet « R'Garonne » (mené par Mme Michèle Rousseau et M. Pierre Pannet BRGM du BRGM) a démontré ce gain pour la réinfiltration de la nappe de la Garonne. M. Julien Assante évoque que ce gain a pu être démontré, sur la Durance notamment, mais que la marche de manœuvre du Gapeau reste faible (les débits actuels hivernaux l'attestent).

M. Louis Fonticelli questionne sur l'avenir des canaux orphelins et leur rapport avec l'OUGC Gapeau. M. Gilles Cauvin et M. Franck Chauvet répondent que le rôle de l'OUGC porte sur les

ouvrages connus et régularisés. M. Julien Assante informe que l'Etat sera précis sur les données transmises, outre l'état réglementaire des canaux. M. Franck Chauvet avance que le rôle de l'OUGC, tel exposé dans les textes réglementaires, n'a aucun regard interne aux canaux. Mme Châu Chrétien met en avant la justification des volumes sollicités. Pour y arriver, il est nécessaire de se pencher sur les usages agricoles internes des canaux.

Mme Châu Chrétien reprend le projet d'Avis de la CLE Gapeau sur ce dossier. Chaque point inscrit est passé en revue pour modification, complément ou suppression. La version corrective de l'Avis sera envoyée prochainement aux membres de la CLE du Gapeau.

3. <u>Dossier d'autorisation environnementale du projet de réduction du risque inondation du quartier de l'Oratoire :</u>

Mme Emilie Dehesdin présente les fondements du projet visant à : protéger le quartier de l'oratoire pour les crues vingtennales, neutraliser les débordemnets du Muât pour les crues trentennales et réduire les hauteurs d'eau pour les crues centennales. Ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre de plusieurs rubriques de la nomenclature, et donc soumis à avis de la CLE du Gapeau. Il est alors rappelé ses impacts, les enjeux environnementaux concernés et les mesures de sauvegarde envisagées pour le rendre compatible avec le SAGE Gapeau.

M. Louis Fonticelli questionne sur le bureau d'études ayant été missionné pour la constitution de ce dossier. Mme Émilie Dehesdin souligne le recrutement du bureau d'études Egis Eau.

M. Franck Chauvet demande un complément d'informations sur le gain hydraulique du projet.

M. Louis Fonticelli évoque un problème d'accès aux documents du dossier transmis. Pour les prochains envois, le SMBVG s'attachera à régler ce problème : soit par un dépôt sur le site internet, soit par un logiciel de transfert libre d'accès, etc… Pour les prochaines consultations de la CLE, Mme Châu Chrétien confie qu'il faudra débattre sur les éléments en compatbilité avec le dossier du SAGE.

M. Philippe Laureri lève la séance.

La séance est levée à 12h35

Le Président,
Patrick MARTINELLI.

Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau (VAR)